Application au 1er avril 2027

PROJET REGLEMENT

Titre IX – TOURNOIS -

IX.101 – REGLES GENERALES DES TOURNOIS

IX.101.1 - DEFINITIONS

Toute association affiliée à la FFTT, toute ligue régionale, tout comité départemental, ou tout groupement peut organiser des épreuves de tennis de table, appelées pour la circonstance « tournois ». Les organisateurs doivent se conformer dans ce cas aux règles de jeu, à la réglementation médicale en vigueur (articles 8 et 9 du règlement médical) ainsi qu'au présent texte.

Toutes les épreuves de la saison en cours doivent faire l'objet d'une homologation.

Lorsque les engagements sont effectués sous la responsabilité d'une association, le tournoi fait l'objet d'une homologation par la commission sportive compétente. Lorsque les engagements sont effectués sous la responsabilité d'une ligue ou d'un comité départemental, le tournoi fait l'objet d'une homologation par la commission sportive fédérale. Les épreuves ainsi organisées peuvent être soit individuelles, soit par équipes, soit combinées. Les licenciés loisir ne peuvent participer qu'aux tableaux qui leur sont réservés dans les tournois.

IX.101.2 – Dispositions communes

IX. 101.2.1. Dépôt de la demande d'homologation ou labellisation de tournoi

La demande d'homologation ou de labellisation doit être déposée par l'organisateur tout au long de la saison sous réserve de respecter les délais suivants :

- Au moins deux mois avant la date retenue pour les tournois nationaux.
- Au moins un mois avant la date retenue pour les tournois régionaux et départementaux.
- Au moins un mois avant la date retenue pour les tournois se déroulant sur une demi-journée comprenant un à trois tableau(x).

L'organisateur doit déposer sa demande sur SPID en complétant le formulaire

informatique dédié.

Les demandes de labellisation et les demandes d'homologation d'un tournoi national feront l'objet d'un avis consultatif auprès de la ligue et du comité départemental concernés.

IX.101.2.2 - Envoi des résultats
Dans les huit jours qui suivent un tournoi, l'organisateur est tenu de transmettre l'ensemble des résultats de tous les tableaux qui lui auront été préalablement communiqués par le juge-arbitre. Ces résultats devront parvenir à la FFTT sous un format informatique qui sera donné lors de l'homologation.
Cet envoi ne concerne pas les résultats des tableaux ne faisant pas l'objet d'échanges de points, ainsi que les résultats des joueurs n'étant pas licenciés en France.

IX.101.2.3 - Récompenses

Les épreuves peuvent être dotées de coupes, médailles, trophées et autres prix divers. Le règlement d'une épreuve dotée d'un challenge ou d'une coupe doit bien préciser les conditions d'attribution de ces récompenses.

IX.101.2.4 - Juge-arbitrage
Le juge-arbitre est le seul habilité à régler les cas litigieux, prévus ou non au règlement. Il ne peut en aucun cas participer en tant que joueur à ce tournoi.

IX.101.2.5 - Conditions de jeu
Les aires de jeu doivent être d'une dimension de minimum 5 m x 10 m.

IX.101.2.6 - Règlement du tournoi
Un règlement de tournoi doit être à la fois simple et complet pour éviter les interprétations et réclamations mais aussi concis pour être lu et compris par tous les participants. Les éléments essentiels qu'il doit comporter sont les suivants :
- la catégorie du tournoi ;
- la date et le lieu précis de la compétition (un plan simplifié est souvent le bienvenu) ;
- les coordonnées du responsable de l'organisation ;
- le nom du juge-arbitre principal désigné ;
- le nombre de tables et la dimension des aires de jeu ;
- la marque des balles utilisées si elles sont fournies par l'organisateur ;
- les différents tableaux organisés (pour chaque tableau, l'organisateur définit une limite minimale et, le cas échéant, une limite maximale de classement des joueuses et des joueurs autorisés à participer, identiques à celles proposées dans SPID. Pour les classements exprimés en points, les valeurs disponibles

dans SPID sont proposées par paliers de 50 points (599, 649, 699, …). Le formulaire comprend également les valeurs spécifiques correspondant notamment aux classements NC (non classé), N (numéroté) et TC (toute catégorie).
- l'indication des joueurs autorisés à participer aux différents tableaux ;
- le nombre maximum de joueurs par tableau ;
- l'horaire de début de chaque tableau ;
- l'horaire prévisionnel de chaque finale ;
- l'horaire de fin prévisionnel de la (des) journée(s) (horaires préconisés 22h30) ;
- la date de clôture des engagements ;
- le montant des engagements ;
- la date, l'heure et le lieu du tirage au sort public ;
- le numéro d'homologation ;
- le mode d'attribution d'un challenge ou d'une coupe doit être clairement défini.

IX.101.2.7 - Incompatibilité

Aucun tournoi national ne peut être homologué aux dates prévues par le calendrier officiel pour les compétitions suivantes :

- Les tours du critérium fédéral ;
- Les championnats de France ;
- Les finales par classement ;
- Les journées du championnat de France par équipes.

Tout licencié qualifié à une épreuve nationale organisée par la FFTT ou par une fédération associée (FFH, fédération affinitaire) ne peut s'inscrire à un tournoi.

Un tournoi national ne pourra pas être homologué/labellisé :

- Si le cahier des charges du précédent tournoi n'a pas été respecté ;
- Si le Juge-Arbitre ne fait pas parvenir son rapport aux commissions sportive et d'arbitrage compétentes.

En tout état de cause, la Commission sportive compétente, selon le niveau du tournoi, demeure seule décisionnaire quant à l'homologation ou la labellisation de celui-ci.

IX.102 - TOURNOIS HOMOLOGUES

Les tournois homologués comportent :

- Des tableaux de classement (tranche de classement) permettant aux licenciés d'échanger des points pris en compte pour l'établissement de leur classement individuel FFTT.
- Des tableaux hors classement ne comptant pas pour le classement FFTT (doubles, loisirs, handicap, ...).

IX.102.1. Classification des tournois homologués

Les tournois homologués sont classés en trois catégories : les tournois nationaux, régionaux et départementaux.

- Les tournois nationaux : homologation fédérale avec avis de la ligue et du comité départemental.
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés compétition de la FFTT ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF, frontalières de la ligue du club organisateur.
 - La dotation est comprise entre 2 000 et 5 000 €.
 - Le juge-arbitre doit être JA3.
 - **Places assises ~~gradin~~** : 100 places minimum (préconisation).

- Les tournois régionaux : homologation de la ligue avec avis du comité départemental.
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFTT, membres des clubs affiliés à la ligue dont relève le club organisateur ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF, frontalières de la ligue du club organisateur.
 - La dotation est inférieure à 2 500 €, sous couvert d'une homologation de la Ligue.
 - Le juge-arbitre doit être JA3.

- Les tournois départementaux : homologation du comité départemental.
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés de la FFTT, membres des clubs affiliés au comité départemental dont relève le club organisateur ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF, frontalières du comité du club organisateur.
 - La dotation est inférieure à 1 000 €, sous couvert d'une homologation du comité départemental.
 - Le juge-arbitre doit être JA3.

Tableau résumé des tournois homologués

		Participation	Tarif Homol°	Dotation	Coeff C°
Niv. 1	Non accessibles avec une homologation				
Niv. 2					
Niv. 3	**Nationaux**	Nationale	Tarification par nombre de tableau de classement	> 2 000€ < 5 000€	0,75
Niv. 4	**Régionaux**	Régionale	Tarifs régionaux	< 2500€	0,5
Niv. 5	**Départementaux**	Départementale	Tarifs départementaux	< 1000€	

IX.102.2 - Compétences des instances

La Commission sportive fédérale est compétente pour :

- Homologuer les tournois nationaux ;
- Déterminer, en relation avec la Commission des finances, le montant des droits d'homologation des tournois dont les engagements sont effectués sous la responsabilité d'un club affilié à la FFTT ;
- Répondre à toute question relative à la présente réglementation et prendre les décisions nécessaires à son application.

La Commission sportive régionale est compétente pour :

- homologuer les tournois régionaux et départementaux et déterminer les droits d'homologation afférant ;
- Répondre à toute question en lien avec les tournois relevant de sa compétence.

Dans leur réglementation, les ligues peuvent prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires à l'homologation de tournois ne relevant pas de la commission sportive fédérale. La réglementation régionale ne doit pas aller à

l'encontre du présent règlement. Les ligues peuvent déléguer aux comités départementaux l'homologation de leurs propres tournois.

IX.103 - CIRCUIT FEDERAL DES TOURNOIS LABELLISES

Le circuit fédéral des tournois regroupe l'ensemble des tournois labellisés pour une période de douze mois : du 1er avril au 31 mars. Ce circuit sera clôturé par une grande finale (se référer au chapitre X – Grandes Finales).

Les tournois labellisés permettent, en outre, aux licenciés d'obtenir des points spécifiques au titre de la RACE. Un tournoi peut être labellisé lorsqu'il propose au moins un tableau par classement (exemple : inférieur à 599 points, inférieur à 1899 points, entre 1199 et 1499 points, ...). Un tableau est qualifié d'«Open» lorsqu'il est ouvert aux participants, quel que soit leur niveau. Le tournoi labellisé, en plus d'ouvrir des tableaux de classement, peut proposer d'autres tableaux au même titre que les tournois homologués.

Ces tableaux hors classement (doubles, handicap, ...) ne seront pas pris en compte pour le classement individuel des joueurs ni pour le calcul des points RACE.

IX.103.1 - Classification des tournois labellisés

Les tournois labellisés RACE sont classés en cinq catégories : National Or, National Argent, National Bronze, Régional Or et Départemental Or.

- Les tournois nationaux Or :
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés compétitions ou dirigeants de la FFTT ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.
 - La dotation est **supérieure ou égale à 10 000 €**.
 - La durée du tournoi est d'au minimum deux jours.
 - Le tournoi propose au minimum 15 tableaux de classement.

Un tournoi National Or peut être labellisé dans chaque ligue. À titre exceptionnel, deux tournois National Or peuvent être labellisés dans une même ligue, sous réserve du respect du cahier des charges et après avis consultatif de la ligue concernée.

- Les tournois nationaux Argent :
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés compétitions ou dirigeants de la FFTT ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.

- La dotation se situe **entre 6000 € et 9 999 €.**
- La durée du tournoi est d'au minimum deux jours.
- Le tournoi propose au minimum 10 tableaux de classement.

- Les tournois nationaux Bronze :
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés compétitions ou dirigeants de la FFTT ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.
 - La dotation se situe entre :
 - 3000 € et 5 999 € s'il y a au minimum deux jours de tournoi.
 - 1500 € et 5 999 € s'il n'y a qu'un seul jour de tournoi.
 - Le tournoi s'engage à proposer :
 - Au minimum 10 tableaux de classement s'il se déroule sur au moins deux jours.
 - Au minimum 7 tableaux pour une durée d'une journée.

- Les tournois régionaux Or :
 - L'épreuve est ouverte aux licenciés compétitions ou dirigeants de la FFTT ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.
 - La dotation est **inférieure à 3 000 €.**
 - Si le tournoi ne prévoit pas de dotation, **20%** du montant des inscriptions seront rétrocédés aux participants sous une forme quelconque (dotation financière, lots, bons d'achat, …).
 - Si le tournoi prévoit une inscription gratuite, il n'y a aucune obligation d'offrir des lots.

Les tournois départementaux Or :
- L'épreuve est ouverte aux licenciés compétitions ou dirigeants de la FFTT ainsi qu'aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.
- La dotation est **inférieure à 1 000 €.**
- Si le tournoi ne prévoit pas de dotation, **20%** du montant des inscriptions seront rétrocédés aux participants sous une forme quelconque (dotation financière, lots, bons d'achat, …).
- Si le tournoi prévoit une inscription gratuite, il n'y a aucune obligation d'offrir des lots.

Critères de labellisation :

		Participation	Tarif labellisation	Dotation	Coeff Race*	Coeff Classt
Niv. 1	National Or	Internationale	Gratuit	> ou = 10 000€	10	1,5
Niv. 2	National Argent	Internationale	Tarification par nombre de tableau de classement comptant pour la RACE.	6000 € - 9 999 €	8	1,25
Niv. 3	National Bronze	Internationale		1500 € - 5 999 €	6	1
Niv. 4	Régional Or	Internationale		< 3 000€	4	0,75
Niv. 5	Départemental OR	Internationale		< 1 000€	2	0,75

**se référer au chapitre IX.104 - Classement RACE*

IX.103.2 - Cahier des charges des tournois labellisés

Tout licencié à la FFTT peut participer à un tournoi labellisé, mais seuls les joueurs disposant d'une licence compétition ou dirigeant peuvent participer à un tableau de classement comptant pour le calcul de la RACE.

IX.103.2.1. Tournoi National Or

Coefficient FFTT du tournoi : 1.5

Coefficient RACE : 10

Pour obtenir la labellisation National Or, le club organisateur doit respecter le cahier des charges suivant :

- **Nombre de tableaux** : Minimum quinze tableaux par classement dont deux tableaux Open (sans condition de niveau) :
 - Un tableau masculin
 - Un tableau féminin

Les deux tableaux Open doivent permettre de sélectionner quatre joueurs et joueuses qui rencontreront les têtes de série en ¼ de finale.

Les quatre meilleurs joueurs et joueuses sont directement intégré(e)s en ¼ de finale.

Le nombre d'inscriptions est libre et décidé par l'organisateur.

- **Dotation du tournoi** : supérieure ou égale à 10 000 € dont 4000 € au minimum réservés aux tableaux Open répartis équitablement entre messieurs et dames.
- **Durée du tournoi** : deux jours de compétition minimum.
- **Horaires** : lancement du dernier tour de la journée au plus tard à 22h30.
- **Droit de labellisation** : Gratuit.
- **Grade du Juge-Arbitre principal** : National (JAN). Sa vacation journalière (pour 4 jours maximum) est prise en charge par la FFTT au tarif fédéral. Les frais éventuels de déplacement, restauration et hébergement ne sont pas compris.
- **Arbitrage** : 4 arbitres diplômés (grade d'arbitre de club au minimum) obligatoires à partir des ¼ de finales des tableaux Open, pris en charge par la FFTT. Leurs vacations journalières (durant 1 journée, celle des Opens) seront prises en charge par la FFTT, au tarif fédéral. Les frais éventuels de déplacement, restauration et hébergement ne sont pas compris.
 Pour les autres tableaux, il n'y a pas d'arbitrage obligatoire, mais les arbitres présents peuvent arbitrer les phases finales des autres tableaux, tant que le tableau Open, à partir des ¼ de finale, n'a pas débuté.
- **Aires de jeu** : 24 aires de jeu au minimum dont 4 (minimum) aires de jeu en 12m x 6m (dédiés aux tableaux Open, mais pouvant être utilisées durant toute la durée du tournoi pour les autres tableaux) et 20 aires de jeu au minimum de 10m x 5m.
- **Places assises** : 300 à 400 places.

Les tournois labellisés National Or font l'objet d'une convention conclue entre l'organisateur et la FFTT, laquelle apporte un soutien financier.

X.103.2.2. Tournoi National Argent

Coefficient FFTT du tournoi : 1.25

Coefficient RACE : 8

Pour obtenir la labellisation National Argent, le club organisateur doit respecter le cahier des charges suivant :

- **Nombre de tableaux** : Minimum dix tableaux par classement dont deux tableaux Open (sans condition de niveau) :
 - Un tableau masculin.
 - Un tableau féminin.
- **Dotation** : entre 6000 € et 9 999 €.
- **Durée du tournoi** : deux jours de compétition minimum.
- **Horaires** : lancement du dernier tour de chaque journée au plus tard à 22h30.
- **Droit de labellisation** : Cf tableau des tarifs.

- **Grade du Juge-Arbitre principal** : National (minimum le grade de JA3 avec le module “responsable des épreuves”).
- **Arbitrage** : 2 arbitres diplômés (grade d’arbitre de club au minimum) obligatoires à partir des 1/2 finales des tableaux Open, pris en charge par la FFTT. Leurs vacations journalières (durant 1 journée, celle des Opens) seront prises en charge par la FFTT, au tarif fédéral. Les frais éventuels de déplacement, restauration et hébergement ne sont pas compris.
 Pour les autres tableaux, il n’y a pas d’arbitrage obligatoire, mais les arbitres présents peuvent arbitrer les phases finales des autres tableaux tant que le tableau Open, à partir des ¼ de finale, n’a pas débuté.
- **Aires de jeu** : 24 aires de jeu au minimum dont 2 (minimum) aires de jeu en 12m x 6m (dédiés aux tableaux Open, mais elles peuvent être utilisées durant toute la durée du tournoi pour les autres tableaux) et 22 aires de jeu au minimum de 10m x 5m.
- **Places assises** : 150 à 200 places.

X.103.2.3 Tournoi National Bronze

Coefficient FFTT du tournoi : 1

Coefficient RACE : 6

Pour obtenir la labellisation National Bronze, le club organisateur doit respecter le cahier des charges suivant :

- **Nombre de tableaux** :
 - Si le tournoi dure un jour : 7 tableaux par série (tranche de classement) doivent être proposés dont deux tableaux Open, dames et messieurs.
 - Si le tournoi dure deux jours ou plus : 10 tableaux par série doivent être proposés dont deux tableaux Open, dames et messieurs.
- **Dotation** :
 - Entre 1 500 € et 5 999 €, si le tournoi dure une journée.
 - Entre 3 000 € et 5 999 €, si le tournoi dure au minimum 2 jours.
- **Durée du tournoi** : un jour de compétition minimum.
- **Horaires** : lancement du dernier tour de chaque journée au plus tard à 22h30.
- **Droit de labellisation** : Cf tableau des tarifs.
- **Grade du Juge-Arbitre principal** : 3e degré minimum (JA3).
- **Arbitrage** : non obligatoire.
- **Aires de jeu** :
 12 aires de jeu au minimum de 10m x 5m.
- **Places assises** : 100 places minimum (préconisation).

X.103.2.4 Tournoi Régional Or

Coefficient FFTT du tournoi : 0.75

Coefficient RACE : 4

Pour obtenir la labellisation Régional Or, le club organisateur doit respecter le cahier des charges suivant :

- **Dotation** : Dotation entre 20% des inscriptions et **inférieure à 3000 €.**
- **Durée du tournoi** : Libre (matin, après-midi, journée, soirée).
- **Horaires** : selon format :
 - Si le tournoi se déroule en soirée : tolérance sur l'horaire de fin.
 - Si le tournoi se déroule en journée : lancement du dernier tour au maximum à 22h30.
- **Nombre de tableaux** : entre 1 et 12 tableaux par classement peuvent être proposés.
- **Droit de labellisation** : Cf Tableau des tarifs.
- **Grade du Juge-Arbitre principal** : 3e degré minimum (JA3).
 - Tolérance pour un JA2 + module FFTT, si 1 à 3 tableaux organisés durant une soirée ou une courte journée.
- **Arbitrage** : non obligatoire.
- **Aires de jeu** : 4 aires de jeu au minimum en 5m x 10m.
- **Places assises** : 50 places minimum si plus de 120 participants.

IX.103.2.5 Tournoi Départemental Or

Coefficient FFTT du tournoi : 0.75

Coefficient RACE : 2

Pour obtenir la labellisation Départemental Or, le club organisateur doit respecter le cahier des charges suivant :

- **Dotation** : Inférieure à 1000 €.
- **Durée du tournoi** : Libre (matin, après-midi, journée, soirée)
- **Horaires** : selon format :
 - Si le tournoi se déroule en soirée : tolérance sur l'horaire de fin.
 - Si le tournoi se déroule en journée : lancement du dernier tour au maximum à 22h30.
- **Nombre de tableaux** : entre 1 et 9 tableaux par classement peuvent être proposés.
- **Droit de labellisation** : Cf Tableau des tarifs.
- **Grade du Juge-Arbitre principal** : 3e degré minimum (JA3).
 - Tolérance pour un JA2 + module FFTT, si 1 à 3 tableaux sont organisés durant une soirée ou une ½ journée.
- **Arbitrage** : non obligatoire.
- **Aires de jeu** : 4 aires de jeu au minimum en 5m x 10m.
- **Places assises** : 50 places minimum si plus de 120 participants.

X.103.3 - Compétences des instances

La Commission sportive fédérale est compétente pour :

- Valider les tournois nationaux labellisés ;
- Déterminer, en relation avec la Commission des finances, le montant des droits de labellisation des tournois dont les engagements sont effectués sous la responsabilité d'un club affilié à la FFTT ;
- Répondre à toute question relative à la présente réglementation et prendre les décisions nécessaires à son application.

La Commission sportive régionale est compétente pour :

- labelliser les tournois régionaux et départementaux et appliquer la grille tarifaire ;
- Répondre à toute question en lien avec les tournois relevant de sa compétence dans le cadre d'une demande de labellisation.

IX.104 - Classement RACE

Chaque participant évoluant dans un tableau d'un tournoi labellisé marquera des points pour la RACE qui lui permettront d'obtenir un classement général en vue d'une sélection à une grande finale (se référer au chapitre X – Les grandes finales). Ses huit meilleurs résultats sont pris en compte dans ce classement.

Les points RACE remportés par un joueur se calculent en multipliant le coefficient du tournoi labellisé (*se référer au tableau critères de labellisation ci-dessus*) par le nombre de points indiqué ci-dessous en fonction de son résultat ainsi que du nombre d'inscrits dans son tableau.

Lorsque le nombre de joueurs inscrits d'un tableau se situe entre deux barèmes de nombre de joueurs inscrits, il faut se référer au barème supérieur du nombre de joueurs inscrits.

	12 inscrit.e.s	16 inscrit.e.s	24 inscrit.e.s	32 inscrit.e.s	48 inscrit.e.s	64 inscrit.e.s	96 inscrit.e.s	> 96 inscrit.e.s
Vainqueur	30	40	50	60	70	80	90	100
Finaliste	20	30	40	50	60	70	80	90
1/2 finaliste	15	20	30	40	50	60	70	80
1/4 de finaliste	10	15	20	30	40	50	60	70
1/8ème de finale	8	10	15	20	30	40	50	60
1/16ème de finale			10	15	20	30	40	50
1/32ème de finale					15	20	30	40
1/64ème de finale							20	30
Défaite en poule	*1*	*2*	*3*	*5*	*8*	*10*	*15*	*20*

Exemples :

1. Un joueur, finaliste d'un tournoi **national or** dans un tableau de 52 inscrits, marquera 700 points RACE (70 points x 10 de coefficient).
2. Un joueur, éliminé en 1/4 de finale d'un tournoi **national argent** dans un tableau de 36 inscrits, marquera 320 points RACE (40 x 8).
3. Un joueur, éliminé en ½ finale dans un tournoi **national bronze** d'un tableau de 100 inscrits, marquera 480 points RACE (80 x 6).
4. Lorsqu'un tableau compte 40 joueurs inscrits, il faut se référer aux points RACE du barème supérieur (48 inscrits) pour déterminer les points RACE des joueurs inscrits dans ce tableau.

X - GRANDES FINALES DU CIRCUIT FEDERAL

A rédiger

ANNEXE – TARIFS

La tarification ne comprend que les tableaux de classement (exemple : inférieur à 599 points, inférieur à 1899 points, entre 1199 et 1499 points, ...).

Tous les tableaux par catégorie, qui ne correspondent pas à des tableaux de classement (exemple : tableaux jeunes, vétérans, handicap, coupe davis, loisir, expédit, ...) ne sont pas comptabilisés.

Tarifs pour une homologation

	Tarifs tournois homologués mais non labellisés					
	Tarification en fonction du nombre de tableaux par série					
	Non labellisé	Dotation	Accueil des participants	1 à 7 tableaux de classement	8 à 15 tableaux de classement	> 16 tableaux de classement
Niveau 1 Niveau 2				Niveaux réservés à la labellisation		
Niveau 3	National	< 2000-5000€	National	**250 €**	**500 €**	**750 €**
Niveau 4	Régional	< 2500€	Régional	**Décision Ligue**		
Niveau 5	Départemental	< 1000€	Départemental	**Décision Département**		

Les tournois nationaux ne proposant que des tableaux par catégorie (aucun tableau de classement) sont au tarif de 250 € peu importe le nombre de tableaux.
Exemple : les internationaux réservés aux jeunes, les tournois réservés aux vétérans, les tournois coupe davis, …

Tarifs pour une labellisation

	National Or	National Argent	National Bronze	Régional Or	Départemental Or
1				25€/tableau = 25€	15€/tableau = 15€
2				25€/tableau = 50€	15€/tableau = 30€
3				Gratuit pour le 3ème = 50€	Gratuit pour le 3ème = 30€
4				20€/tableau = 70€	10€/tableau = 40€
5				20€/tableau = 90€	10€/tableau = 50€
6				Gratuit pour le 6ème = 90€	Gratuit pour le 6ème = 50€
7			30€/tableau = 210€	15€/tableau = 105€	5€/tableau = 55€
8			30€/tableau = 240€	15€/tableau = 120€	5€/tableau = 60€
9			Gratuit pour le 9ème = 240€	Gratuit pour le 9ème = 120€	Gratuit pour le 9ème = 60€
10		40€/tableau = 400€	25€/tableau = 265€	10€/tableau = 130€	
11		40€/tableau = 440€	25€/tableau = 290€	10€/tableau = 140€	
12		Gratuit pour le 12ème = 440€	Gratuit pour le 12ème = 290€	Gratuit pour le 12ème = 140€	
13		30€/tableau = 470€	20€/tableau = 310€		
14		30€/tableau = 500€	20€/tableau = 330€		
15	Gratuit	Gratuit pour le 15ème = 500€	Gratuit pour le 15ème = 330€		
16	Gratuit	20€/tableau = 520€	15€/tableau = 345€		
17	Gratuit	20€/tableau = 540€	15€/tableau = 360€		
18 et +	Gratuit	Gratuit pour les suivants = 540€	Gratuit pour les suivants = 360€		